

MUSIQUE DE CHAMBRE

GUIDE POUR LES ELEVES EN CYCLE 3

Elèves en CEM

- ❖ Pianistes : 2 ans de musique de chambre ou ensemble à géométrie variable
- ❖ Tous les autres instruments (classique à contemporain) : 1 an de musique de chambre ou ensemble à géométrie variable
Exemples : ensemble de cuivres, musique de chambre, quatuor de saxophones, musique de chambre instruments anciens, ensembles de flûtes à bec

Elèves en DNEM

- ❖ Chant lyrique : 1 an de MDC
- ❖ Instruments polyphoniques (piano, guitare, percussions) : 3 ans de MDC (sauf si DNEM en 2 ans)
- ❖ Instruments anciens : 1 an de MDC pour instruments anciens ou non
- ❖ Instruments monodiques : 2 ans de MDC

Validation de l'UE Musique de chambre DNEM : examen interne avec jury interne, en public

Mesure transitoire DEM → DNEM

Pour les élèves actuellement en 2e ou 3e année de DNEM ayant déjà passé un examen de musique de chambre avec jury externe sur le principe des anciennes maquettes : UE considéré comme validé

Elèves en CPES

- ❖ Chant : 1 an de musique de chambre
- ❖ Instruments polyphoniques (piano, guitare, percussions) : 2 ans de musique de chambre
- ❖ Instruments anciens : 2 ans de musique de chambre pour instruments anciens ou non
- ❖ Instruments monodiques : 2 ans de musique de chambre

Enseignante référente Musique de Chambre : Bérénice Lallemand : b.lallemand@mairie-chambery.fr